

COMMENT DONNER CORPS À LA PERSONNIFICATION DES ANIMAUX ?

Les enjeux sociaux du développement du soin par le contact animalier

[Jérôme Michalon](#)

Éditions de l'Association Paroles | « Sens-Dessous »

2015/2 N° 16 | pages 27 à 40

ISSN 1951-0519

DOI 10.3917/sdes.016.0027

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-sens-dessous-2015-2-page-27.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de l'Association Paroles.

© Éditions de l'Association Paroles. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Comment donner corps à la personification des animaux ?

Les enjeux sociaux du développement du soin par le contact animalier

C'est souvent une intuition, un ressenti savamment entretenu par les médias grand public : nous considérons de plus en plus les animaux comme des personnes. Cette affirmation contient plusieurs sous-entendus : le « nous » correspond aux riches occidentaux, les « animaux » désignent en réalité les chiens et les chats, et les « personnes » dont il est question correspondent en fait aux humains. L'étayage empirique de cette affirmation est souvent assez sommaire, faisant état de l'existence d'un marché important autour des animaux de compagnie, entraînant des dépenses toujours plus « folles » de la part de leurs propriétaires¹. Quels sont les autres moyens de donner corps à cette affirmation, ou de l'infirmier – au moins de la mettre à l'épreuve ?

Les travaux sociologiques sur la question sont encore assez parcellaires. Ceux d'Adrian Franklin (1999) décrivent un processus socio-historique, en marche depuis le début du XX^e siècle, caractérisé par la montée en puissance du zoocentrisme : de plus en plus, dans les sociétés occidentales, on chercherait à prendre en compte le point de vue et l'intérêt des animaux, aussi bien dans les décisions politiques que dans les choix individuels. Cette montée du zoocentrisme est à relier à la protection animale, telle qu'elle s'est développée au XIX^e siècle en Europe occidentale et en Amérique du Nord (Agulhon, 1981 ;

1. Sur la question des dépenses des propriétaires d'animaux de compagnie, voir Herpin & Verger, 1992.

Baratay, 2003; Pierre, 1997; Pelosse, 1981, 1982; Traïni, 2011), et qui s'est caractérisée par un attachement fort aux individus animaux, et moins aux espèces animales, ce qui la différencie de la protection de la nature (Burgat, 1997, 2009). Les travaux autour de la « question animale » (Dodier *et al.*, 2003) ou de la « cause animale » (Traïni, 2011) ont ainsi bien montré le lien entre le concernement vis-à-vis des animaux et la mise en lumière de leur individualité. Pour autant, la question de la « personnalité » des animaux n'y est pas vraiment abordée. J'ai, pour ma part, essayé de documenter comment se construisait *in situ* un régime de personnalité pour les animaux, à travers l'ethnographie d'un refuge SPA (Michalon, 2013). Cette enquête m'a permis d'observer le travail concret de requalification des animaux en tant qu'individus singuliers et irremplaçables, inscrits dans une biographie. Au sortir du refuge, ces animaux sont ainsi dotés d'une *persona*, ils sont actualisés comme « vivant-personnes » (Miccoud, 2010), et sont donc à ce titre récipiendaires d'une bienveillance légitime. Cette réflexion a trouvé une continuation dans mon travail de thèse qui portait sur l'émergence des pratiques de soin par le contact animalier et dont je vais présenter ici quelques éléments (Michalon, 2014).

Les pratiques de soin par le contact animalier se développent, depuis une quarantaine d'années, en Europe occidentale et en Amérique du Nord. Il s'agit de pratiques de type paramédical qui passent par la mise en relation (physique et/ou symbolique) d'animaux et d'humains, dans le but d'un bénéfice d'ordre psychologique, physiologique, moteur pour ces derniers. Sous diverses dénominations (médiation animale, zoothérapie, thérapie assistée par animal), ces pratiques donnent à voir un mode de relation à l'animal particulier. D'une part, les animaux sont mobilisés en tant qu'êtres vivants, et ce sont leurs capacités interactionnelles qui sont utilisées en priorité; la morphologie des animaux entre en ligne de compte, mais ce n'est jamais l'élément fondamental qui fera qu'on préférera utiliser la médiation d'un animal plutôt que celle d'un végétal ou d'un objet. D'autre part, les rapports à l'animal sont très bienveillants: les soignants insistent pour que les animaux ne servent pas de défouloirs aux patients, et lorsque cela arrive, ces derniers sont systématiquement recadrés: on exige que les patients fassent acte de réparation (dire pardon et caresser l'animal) et témoignent de la reconnaissance vis-à-vis des animaux. Enfin, les animaux sont construits comme des personnes: ils ont des noms, une histoire et un caractère propres, que les thérapeutes connaissent et savent utiliser dans un objectif soignant. Dans ce type de prise en charge, on cherche à ce que se développe une relation interpersonnelle entre les animaux et les humains: c'est la clé de la félicité des pratiques de soin par le contact animalier. On comprend donc que la relation à l'animal observable dans ces pratiques, à travers les trois dimensions qui la caractérisent (interactivité, bienveillance, personnalité), illustre parfaitement le phénomène de personnification des animaux (Gouabault *et al.*, 2011), et donne des indications sur les mécanismes sociaux de ce phénomène. La thèse que je défendrai dans cet article est que le développement des pratiques de soin par le contact animalier participe

pleinement du processus de personification des animaux, en montrant que la « montée en thérapie » de ces pratiques se traduit par une « montée en personnalité » des animaux qui y sont intégrés.

Du chien d'assistance au chien d'intervention : de la compétence technique à la compétence interactionnelle

Intéressons-nous tout d'abord à l'usage du chien et introduisons une distinction entre les chiens d'assistance (chiens guides pour déficients visuels, chiens écouteurs et chiens d'assistance pour personnes handicapées moteurs) et les chiens que l'on dira d'intervention (chiens visiteurs, chiens d'éveil, chiens résidents – insérés dans des activités et des contextes plutôt « thérapeutiques », d'accompagnement ou de médiation). Les premiers ont une présence continue (nuit et jour, pendant plusieurs années) auprès de leurs possesseurs qui sont aussi les bénéficiaires de l'assistance que ces chiens apportent. Les seconds sont mobilisés ponctuellement (lors de séances – d'où l'idée d'intervention) par des thérapeutes ou des intervenants qui proposent des activités de soin ou récréationnelles à des personnes en souffrance (le bénéficiaire n'est pas ici le possesseur du chien). Si ces pratiques sont aujourd'hui différentes, elles ont une histoire commune qu'il est intéressant de retracer à grands traits car les programmes de soin utilisant l'animal n'auraient sans doute pas pu se développer sans l'existence de chiens formés à assister des personnes handicapées dans leur vie quotidienne.

Comme le rappellent plusieurs auteurs, les liens historiques entre intervention animalière et assistance animalière sont très nombreux. À l'origine de cette filiation se trouvent les chiens-guides pour déficients visuels. Comme l'explique Bernard Belin (2000), l'initiative est lancée en 1915 en Allemagne par un médecin militaire qui cherchait à « recycler » les chiens de guerre, et les mettre au service d'aveugles de guerre. En 1927, est créée en Suisse l'association « L'œil qui voit » qui se développera et prendra un essor important aux États-Unis sous le nom de « The Seeing Eye ». The Seeing Eye a

Ce modèle, décrit succinctement, consiste à placer un chiot, d'une race préalablement sélectionnée, dans une famille d'accueil pendant les premiers mois de sa vie, puis de lui faire apprendre les commandes nécessaires à son activité de chien guide lors d'un ou plusieurs stages.

remis quelque 15 000 chiens d'aveugles sur le territoire américain depuis sa création. Son action conjointe avec une autre organisation, Guide Dogs for the Blind (fondée en 1942), a permis de populariser le concept d'animal d'assistance et de mettre au point un modèle de formation qui sera repris par les autres initiatives du même type². Ce modèle, décrit succinctement, consiste à placer un chiot, d'une race préalablement sélectionnée, dans une famille d'accueil pendant les premiers mois de sa vie, puis de lui faire apprendre les commandes nécessaires à son activité de chien guide lors d'un ou plusieurs stages. L'étape finale étant le moment (souvent un stage) où l'animal et le futur maître mal voyant se rencontrent, apprennent à travailler en équipe, à s'apprécier surtout. Suite à la passation de plusieurs épreuves, l'animal est officiellement remis (gratuitement) à son maître. Le concept de chien guide a inspiré le principe des « chiens écouteurs » pour personnes malentendantes. Selon Phil Arkow (2004), c'est en 1968 à Denver, qu'une famille a éduqué son chien à assister leur fille sourde. « Assister » signifie ici pour le chien prévenir sa maîtresse lorsqu'un son est émis (alarme incendie, sonnerie de téléphone, de porte), par un contact physique. Même si elle est assez développée aux États-Unis et au Royaume-Uni, la pratique reste encore très peu connue en France³. En 1975, Bonita Bergin crée l'association Canine Companions for Independence (CCI) et développe le concept des chiens de services pour personnes handicapées moteurs. Ces chiens sont formés pour exécuter des tâches physiques (ouvrir des portes, ramasser des objets, etc.) que leurs maîtres ne peuvent pas accomplir du fait de leur handicap. En 1976, Abdul, labrador noir, sera le premier chien d'assistance pour handicapés moteurs de la CCI qui depuis, a formé plus de 3 200 chiens. La CCI et ses méthodes de sélection et d'entraînement inspireront beaucoup d'autres organisations dans le monde⁴. Outre la nouveauté majeure qu'a constituée le chien de service pour les personnes handicapées moteurs (on parle de « chiens d'assistance » pour faire simple), la CCI s'intéressera très tôt à la question du handicap mental et suivra de très près le développement des pratiques de soin incluant l'animal. Bonita Bergin participera notamment aux recherches sur les interactions avec l'animal à but thérapeutique, à travers l'exploration des effets bénéfiques des chiens d'assistance sur leur partenaire⁵. Si bien qu'aujourd'hui, en plus des chiens d'assistance, la CCI forme également des chiens destinés à soutenir directement (sans médiateur humain) des personnes (enfants et adultes) en situation de déficience mentale et/ou cognitive ; mais aussi des « chiens partenaires » chargés d'assister les professionnels du soin ou de l'éducation à pratiquer leur activité. De la même façon, en France, Handi'Chiens a pendant très longtemps fourni des chiens d'assistance « réformés » (des chiens d'assistance qui n'ont pas trouvé de maître adéquat) à des soignants (thérapeutes, professionnels de l'accompagnement) ayant un projet d'intervention animale à destination de publics en souffrance (enfants handicapés psychiques, personnes âgées). Depuis quelques années, l'association forme officiellement des chiens d'éveil ou d'accompagnement social, qui seront confiés à des soignants qui souhaiteraient développer une pratique de médiation animale.

On voit donc que certains chiens d'intervention sont formés suivant le même modèle et, parfois, dans les mêmes structures que les chiens d'assistance. Pour autant, le modèle dominant pour former les chiens d'intervention est plutôt celui de la labellisation d'un maître et d'un chien, d'une « équipe humanimale », apte à intervenir dans des situations de soin ou d'accompagnement. Sur ce créneau, plusieurs associations nord-américaines proposent des cursus de labellisation, allant du simple test sur quelques heures, au réel programme de formation, avec cours et stages pratiques, sur plusieurs semaines. On peut citer les organismes comme Therapy Dogs Incorporated, Therapy Dogs International ou la Delta Society.

En somme, les relations entre pratiques d'assistance et d'intervention animales existent donc à travers deux continums : un continuum diachronique et un continuum synchronique. Les liens historiques existant entre pratiques d'assistance et d'intervention animales interdisent en effet de penser les uns indépendamment des autres : les chiens guides du milieu du ^{XX} siècle ont servi de modèle aux chiens d'assistance pour handicap moteur dans les années 1970, qui eux-mêmes ont permis le développement des chiens d'intervention dans les années 1980. D'un point de vue synchronique, « assistance » et « intervention » sont à comprendre comme deux pôles d'un univers plus vaste, celui de l'utilisation du chien dans des situations de souffrance et/ou de handicap ; mais en aucun cas comme des pratiques cloisonnées. Ce qui nous intéresse dans cette polarisation, c'est qu'elle témoigne de l'existence de deux modèles comportementaux que l'on souhaite développer chez les chiens. À ce titre, il est intéressant de voir ce que l'on attend des chiens d'assistance et ce que l'on attend des chiens d'intervention. En comparant ces deux cahiers des charges, il sera question de décrire en quoi la montée en personnalité des chiens est catalysée lorsqu'elle est mise au service d'activités plus thérapeutiques.

Qu'attend-on des chiens d'assistance ? Les chiens guides ont pour tâche d'éviter les obstacles, de s'arrêter devant les marches d'escaliers, les trottoirs, et

Les chiens guides ont pour tâche d'éviter les obstacles, de s'arrêter devant les marches d'escaliers, les trottoirs, et de faire traverser les rues à leur maître en toute sécurité.

2. En France, c'est la Fédération Française des Chiens guides d'aveugle qui chapote les différents centres de formation des chiens guides, voir <http://www.chiensguides.fr>

3. Le concept a été développé en 1974, par la Minnesota Society for the Prevention of Cruelty, puis il sera popularisé par l'entreprise 3M (à qui l'on doit le fameux Post-It!), qui décida de former des chiens écouteurs pour ses employés malentendants. En 1976, incapable de répondre à l'énorme demande que le concept suscite, la Minnesota Society for the Prevention of Cruelty confie la responsabilité des programmes à l'American Humane Association ; qui elle-même la délèguera à la Delta Society en 1989, lorsque cette dernière mit en place un centre de ressource nationale autour des animaux de service. Les vétérinaires anglais, Bruce Fogle et Beatrice Wright fonderont Hearing Dogs for Deaf au Royaume-Uni en 1982.

4. Dont, en France, l'Association Nationale pour l'Éducation de Chiens d'Assistance pour Handicapés (ANCAH devenu Handi'Chiens).

5. Voir : Mader B., Hart L. A., Bergin B., 1989. Hart L. A., Hart B. L., Bergin B., 1987.

de faire traverser les rues à leur maître en toute sécurité. Ils doivent, en outre, estimer la dangerosité d'une situation et, éventuellement, désobéir à leur maître si ce dernier ordonne une commande directionnelle dangereuse (traverser lorsque le feu piéton est rouge par exemple). Les chiens écouteurs, quant à eux, sont entraînés à reconnaître différents signaux sonores et à les signaler à leur maître. Si l'animal entend une sonnette, quelqu'un qui frappe à la porte, un réveil-matin, une sonnerie de téléphone, un bébé qui crie ou une alarme incendie, il est chargé de prévenir physiquement son maître et de le guider vers la source sonore. « Guider » et « avertir » sont également deux tâches que doivent accomplir les chiens d'assistance pour les personnes handicapées moteurs, mais elles s'ajoutent à tout un ensemble de tâches physiques comme l'ouverture de portes, le ramassage et le transport d'objets, l'aide au déplacement du fauteuil roulant, ou encore le fait d'appuyer sur un interrupteur. Toutes ces tâches sont variées et complexes, demandent de l'adaptation à l'animal (et au maître), pour autant il est possible d'en faire la liste, et d'entraîner le chien à les exécuter plus ou moins sur commande. Dans cette mesure, on dira que les compétences attendues du chien sont essentiellement *techniques*, au sens où elles visent à aider la personne handicapée à s'adapter à un environnement physique et technique sur lequel la personne a des prises limitées. D'autre part, ces compétences sont techniques en ce qu'elles sont mobilisées dans un cours d'action relativement prévisible, qui intègre des procédures que l'animal doit suivre.

Ce qui frappe dans le cahier des charges des chiens d'intervention, c'est précisément l'absence d'une liste de tâches que l'animal devrait avoir appris à exécuter. L'absence de spécialisation rend difficile la formulation de principes généraux concernant ce qu'est un « bon chien d'intervention ». Plus précisément, elle débouche sur l'énoncé de principes *trop généraux* (comme la polyvalence) pour constituer des indications spécifiques pour les praticiens⁶. Ni la morphologie, ni la race ne semblent épuiser la définition du « bon » chien d'intervention. La caractéristique comportementale semble être plus appropriée. En effet, la diversité des contextes et des populations que sera amené à rencontrer le chien d'intervention, ajoutée aux activités variées auxquelles on lui demandera de participer, induit de sa part une nature plutôt patiente, impassible. Mais on attendra également de lui qu'il sache stimuler les patients, qu'il réagisse de manière imprévue (mais positive), qu'il surprenne... On lui demande donc une participation active; si ce n'est une prise d'initiative dans certains cas. Ainsi, plus que les traits comportementaux caractéristiques d'une race, c'est l'individualité du chien qui doit être prise en compte :

« Animals selected for AAT/AAA should be alert, bright, happy and healthy, playful without being too rowdy. They may be frisky without being overbearings. Dogs which appear withdrawn or submissive should be avoided. They should be even-tempered, good-natured and willing to withstand travel and environmental stress. They must not bite, snap or snarl. They should have a distinct personality. »

Le fait d'intervenir dans des contextes de soin ou d'accompagnement qui valorisent l'individualité, la personnalité des humains pris en charge, amène de manière symétrique, à valoriser la personnalité des chiens, et à en faire une

compétence à part entière. Si bien que c'est cette personnalité qui est éprouvée lors des procédures de labellisation des chiens d'intervention. Plus précisément, c'est la personnalité de l'équipe chien/maître (réfèrent) qui est évaluée, et ce, suivant les critères similaires : à savoir, la capacité à interagir. Pour être une bonne équipe, il faut que le maître agisse de manière appropriée avec son chien, avec le personnel soignant présent et avec les bénéficiaires, et il faut que le chien agisse de manière appropriée avec ces mêmes personnes. Et il est intéressant de remarquer que les tests utilisés pour ces labellisations sont empruntés aux pratiques d'éducation canine⁸ et, outre la question de la non dangerosité du chien, ces tests évaluent assez explicitement sa « politesse », et le respect d'une certaine étiquette comportementale (aller spontanément saluer les personnes dans une salle et poser le museau sur les genoux). Si bien qu'à l'issue de ces tests, le chien (et le maître) se voit attribuer une « autorisation à interagir » (terme qui revient régulièrement dans les textes). On attend donc que les chiens d'intervention aient une personnalité, mais pas n'importe laquelle : il faut qu'elle se traduise par un attrait, auto maîtrisé et contrôlé, pour l'interaction avec les humains. On voit bien ce qui se joue dans cette caractérisation de l'animal comme être interactionnel : il s'agit de sortir de l'image d'un animal « conditionné », qui « répond » à des commandes, et de valoriser la capacité d'initiative, d'autonomie, et de self-control du chien. Qualités qui correspondent à la définition contemporaine de l'individu, et plus encore, de la personne.

Passant d'un cahier des charges à l'autre, on passe donc à la fois d'une pratique d'assistance, visant à soulager un handicap, à une pratique d'intervention, visant à faire évoluer une pathologie et/ou une situation de souffrance, dans une visée plus thérapeutique. Conjointement, on passe d'une vision et d'une actualisation de l'animal comme soutien technique, dont les capacités d'apprentissage sont mises au service de l'accomplissement de tâches précises, à l'animal comme intervenant, dont les compétences interactionnelles sont jugées importantes pour elles-mêmes, car elles participent d'un travail relationnel,

Ainsi, plus que les traits comportementaux caractéristiques d'une race, c'est l'individualité du chien qui doit être prise en compte.

6. La littérature est d'ailleurs assez claire quant à son incapacité à fournir des modes d'emploi aussi précis que ceux concernant les animaux d'assistance : « *There are no specific breeds or size requirements that work best for AAA/AAT; instead, successful therapy is dependent on the individual dog's temperament, level of training, and setting in which it will work. Small and large dogs and pure and mixed breeds all can work well with different populations.* » Et surtout en termes de « race » : « *No breed has an inherent predisposition for therapeutic interventions: the dynamics of an individual animal's personality and its interaction with the handler and patient cause result. Many animals in AAT/AAA programs are mixed-breeds in which genetic behavioural traits are mediated out.* » Arkow P., p. 72, 2004.

7. Arkow P., p. 73, 2004. Souligné par nos soins.

8. Le Canine Good Citizen Test de l'American Kennel Club, qui est un test assez général visant à éprouver le bon comportement d'un chien « en société », est souvent utilisé comme aux tests destinés aux chiens d'intervention.

tout à la fois la félicité de la pratique de soin et le moyen de l'atteindre. Ce faisant, l'animal est clairement actualisé en tant que *personne*.

De l'équitation adaptée à l'équithérapie: de l'activité cheval à l'être cheval

On pourra objecter que l'exemple du chien n'est pas forcément le plus pertinent : dans les sociétés occidentales, le chien est devenu le symbole de l'animal de compagnie, et dans cette mesure, on peut penser que sa montée en personnalité se ferait indépendamment de son insertion dans des pratiques thérapeutiques. Il faut donc aborder le cas du cheval, « animal intermédiaire » (Digard, 1999) situé entre le statut d'animal de rente et celui d'animal de compagnie. Nous allons voir précisément comment le développement de pratiques thérapeutiques incluant les équins pèse sur cette évolution.

Tout comme pour le chien, le cheval se trouve dans un premier temps dans des pratiques en lien avec le handicap. À partir du milieu du ^{xx}e siècle, se développe en effet l'équitation adaptée aux personnes handicapées moteurs qui souhaitent pouvoir pratiquer ce sport en tant que loisir ou dans un objectif de compétition⁹. La pratique connaît un fort succès en Europe, (en Norvège, en Grande-Bretagne et en France), où les premiers centres dédiés apparaissent à la fin des années 1950. C'est au Canada, à travers la Community Association for Riding for the Disabled, que la pratique se développe sur le continent américain en 1965 (Griffith, 1992). À cette époque est créée l'association North American Riding For the Handicapped (NARHA) qui se présente actuellement volontiers comme l'« autorité globale¹⁰ » des EAA/T (Equine Assisted-Activity/Therapy) sur le sol nord-américain. À l'instar des associations nées à cette époque, la NARHA inscrit son activité dans le monde de l'équitation sportive et de loisir, dont elle est héritière. Les termes « riding » et « horsemanship » en témoignent¹¹. L'association labellise en effet des centres équestres classiques et des moniteurs souhaitant accueillir des personnes handicapées. En France, la fédération Handi'Cheval est sur une ligne similaire. C'est donc l'activité équestre qui est ici au centre de la pratique, moins que le rapport au cheval, pris en dehors de cette activité.

Grâce au développement de l'équitation adaptée, on a pu constater les effets bénéfiques de la monte à cheval sur les personnes handicapées moteurs, sur leurs postures, leur musculature, leur motricité etc. Si bien que la Rééducation Par l'Équitation (RPE) voit le jour, en France notamment sous l'égide du kinésithérapeute Hubert Lallery et de la psychomotricienne Renée de Lubersac. En 1971, Lallery et de Lubersac fondent l'ANDRE (Association Nationale de Rééducation par l'Équitation), et tous deux publient en 1973 « *La Rééducation par l'Équitation* », ouvrage de référence, qui inspirera le développement des pratiques de « Riding for Rehabilitation » aux États-Unis. La rééducation par l'équitation est donc une première étape dans la « montée en thérapie » du rapport au cheval. Ici, c'est le mouvement du cheval qui est utilisé dans un objectif thérapeutique, pour traiter des troubles moteurs. Le corps du cheval

est ici mobilisé dans une activité équestre : on parle clairement d'équitation.

Entre le début et le milieu des années 1980, la « montée en thérapie » du rapport au cheval se poursuivra en France et aux États-Unis et, dans les deux cas, se traduira par l'affirmation des soignants de leur statut de thérapeutes à part entière, et par une prise de distance vis-à-vis de l'équitation. Aux États-Unis, on commence à parler au sein de la NARHA d'« hippotherapie », au point de créer un cursus de formation ad hoc en 1986, destiné aux seuls kinésithérapeutes. Quelques années plus tard, naîtra l'American Hippotherapy Association, qui sera indépendante et renforcera ce positionnement thérapeutique¹². On notera que le terme « hippotherapie » évacue toute référence à l'équitation au profit de la mention du cheval. Parallèlement, en France, Renée de Lubersac, dans la lignée du développement de la psychomotricité fondera avec d'autres la Fédération Nationale de Thérapies Avec le Cheval, qui publiera à cette occasion un réel manifeste, résumant le tournant que représente cette nouvelle pratique, la Thérapie Avec le Cheval (TAC) :

1. *Nous sommes des thérapeutes.*
2. *Nous sommes des médicaux ou paramédicaux et cavaliers.*
3. *Nous possédons les connaissances théoriques et pratiques indispensables.*

Ce qui nous amène à définir différemment nos activités. Nous abandonnons la « Rééducation par l'Équitation » pour adopter la nouvelle formule de « Thérapie avec le Cheval » (TAC) :

– « **THÉRAPIE** » : *elle concerne obligatoirement les seuls thérapeutes et constitue une « ouverture supplémentaire » [...] venant s'adjoindre à l'ensemble des possibilités dont le but consiste essentiellement à améliorer ou à guérir.*

– « **AVEC** » à la place de PAR. *Ce mot AVEC souligne la relation beaucoup plus étroite, la connivence que le thérapeute s'efforce d'établir entre la personne handicapée et le cheval, en montant mais aussi à pied, dans les soins aux chevaux ou les autres activités les concernant. La connaissance de l'éthologie du cheval est indispensable.*

Grâce au développement de l'équitation adaptée, on a pu constater les effets bénéfiques de la monte à cheval sur les personnes handicapées moteurs, sur leurs postures, leur musculature, leur motricité etc.

9. Pour les détails de l'histoire et la description du monde social du soin par le contact équin, je renvoie à mes travaux : Michalon J., 2013, 2014.

10. Voir NARHA Factsheet 2009, disponible en ligne : <http://www.narha.org/PDFfiles/2009NARHAFactSheet.pdf>.

11. La NARHA a changé son nom en 2011 pour devenir « Professional Association of Therapeutic Horsemanship International » (PATH Intl.) Voir : <http://www.pathintl.org/>.

12. Pour le récit de la naissance de l'hippotherapie américaine par Barbara Glasow : <http://www.americanhippotherapyassociation.org/hippotherapy/memory-lane/>.

– « **CHEVAL** » à la place d'équitation. « L'équitation, avant tout, c'est la monte. Le cheval, dans la TAC, représente tout ce que nous apporte l'animal cheval, en tant qu'être vivant par sa présence, par son contact, par sa relation à la fois enrichissante et singulière. ¹³ »

Cette proclamation est un acte de rupture fort qui marque plusieurs déplacements. D'abord, on cherche à s'extraire du monde de l'équitation : il y a d'autres pratiques du cheval que la monte et ses codes rigides¹⁴. D'autre part, il est question d'affirmer la vocation thérapeutique de la pratique : l'apparition des effets bénéfiques du contact avec l'animal doit être voulue et ces effets doivent pouvoir être réinjectés dans un processus thérapeutique. Dans cette opération de déplacement, une ontologie du cheval se crée : plus qu'une « monture », c'est un « être vivant », qui a une « présence », avec lequel on engage une « relation ». C'est une prise de position en faveur d'une vision du cheval plus seulement comme être utilitaire. Et par là même, l'éthologie est mise en avant comme savoir ayant accès à la réalité de cet être « cheval », aux dépens des manuels de dressage et de pratique équestre. Le cadre cognitif change en même temps que l'ontologie dont il traite. Cet engagement en faveur de l'« être cheval » trouve son pendant dans l'orientation plus psychothérapeutique que prend la TAC par rapport à la RPE. De la même manière que la psychomotricité prend en compte le mental des patients, dans ses rapports aux fonctions motrices que la kinésithérapie traitait déjà, le passage de la RPE à la TAC est un pas vers le traitement psychique des personnes. Il y a donc également une position ontologique sur ce que sont les « usagers » de la TAC : ce sont des êtres relationnels, avec lesquels il est possible de travailler par la relation qui s'établit avec ces autres êtres relationnels que sont les chevaux.

Cette évolution se trouvera confirmée plusieurs années plus tard avec le développement d'une version exclusivement psychothérapeutique du soin par le contact équin. En 1996, l'Equine Facilitated Mental Health Association (EFMHA) est créée aux États-Unis et est chargée d'encadrer, de promouvoir et de développer l'Equine-Facilitated Psychotherapy (EFP) et Equine-Facilitated Learning (EFL). À l'instar de l'hippothérapie et de la TAC, ces pratiques ne sont donc plus axées exclusivement sur l'équitation et son apprentissage, qui deviennent des éléments bien moins importants, que le contact et l'interaction avec l'animal. La philosophie de la pratique confirme cette orientation sur le cheval comme catalyseur psychologique et émotionnel :

« *Horses are sentient beings with feelings, thoughts, emotions, memories, and empathetic abilities. Horses can be active facilitators, evoking emotions in those who work with and around them.* ¹⁵ »

À cette lecture, on comprend que les bienfaits de l'animal sur la psyché « se diffusent » par sa présence, ses comportements spontanés, et que la monte est donc optionnelle. Les « à côté » de l'équitation (Tourre-Malen, 2003) (pannage, préparation, nourrissage) sont donc mobilisés comme autant de prétextes de rencontre, voire d'échange, avec l'animal. En 2005, en France, la Société Française d'Équithérapie (SFE) est créée avec une philosophie similaire :

le cheval, parce qu'il a une psyché, une individualité, peut servir à un travail relationnel à orientation psychothérapeutique.

À l'instar des évolutions décrites à propos du chien, on remarque donc que, dans les pratiques équinées, on assiste à des pratiques qui, partant du handicap, procèdent à une « montée en thérapie ». Le passage ici ne se fait pas de l'assistance à l'intervention, mais de l'équitation comme sport, au rapport au cheval comme thérapie. Là aussi, plus on va vers la thérapie, plus on produit un discours sur le cheval en tant qu'être, et non plus en tant que simple monture support à une activité.

Dans l'équitation adaptée, le cheval est surtout assimilé à une activité que le handicap rend difficile à accomplir. Dans la RPE, le corps de l'animal soigne, mais à la condition que le contact entre le patient et l'équidé se fasse selon les cadres de l'équitation : la monte académique est toujours au cœur de l'activité. La TAC ou l'hippothérapie libère le cheval de ces cadres, mais conserve l'idée que le contact corporel est important : tous les à-côtés de la monte (préparation, toilette, pansage, etc.) impliquent un contact physique entre le patient et l'équidé, tout aussi bénéfique potentiellement que le fait d'être sur son dos. L'introduction du psychique intervient ici : le contact corporel peut être important dans la mesure où il est signifiant pour le patient. Peu importe sa nature au final. Mais plus encore, le fait d'être avec l'animal permet au patient de profiter de sa présence, de projeter des choses sur lui. De la même façon, on insiste sur l'idée que l'animal exprime des comportements intéressants en dehors du cadre de l'équitation : ces comportements témoignent plus de son individualité et permettent une « rencontre » entre l'animal et le patient. L'idée de « médiation » est présente ici et elle est reprise par l'Équithérapie et l'Equine Facilitated Psychotherapy qui en font leur base conceptuelle : le cheval a une individualité et une présence et c'est dans cette mesure qu'il peut servir de médiateur entre les soignants et les soignés.

Le passage de l'équitation sportive adaptée à la thérapie donne à voir une évolution dans la représentation des chevaux : « corps » avec la RPE,

Il y a donc également une position ontologique sur ce que sont les « usagers » de la TAC : ce sont des êtres relationnels, avec lesquels il est possible de travailler par la relation qui s'établit avec ces autres êtres relationnels que sont les chevaux.

13. Martin B., "Interview avec Renée de Lubersac." from <http://www.mediation-animale.org/rencontre-avec-madame-de-lubersac-et-historique-de-la-fentac/>, 2009, 01/09/2010. Ce texte est repris à volonté dans les brochures de présentation de la FENTAC.

14. Le texte sera d'ailleurs envoyé aux Haras Nationaux, comme pour signifier clairement les raisons d'un divorce à l'autorité compétente.

15. Voir : <http://www.narha.org/SecEFMHA/>.

« corps et psyché » avec la TAC et « psyché » avec l'équithérapie. Il est à noter que ce changement de statut ontologique du cheval s'accompagne d'un changement de cadre thérapeutique : plus on va vers le traitement de troubles psychiques chez les humains, plus l'animal est vu comme un être psychique. L'évolution des manières de voir ces personnes humaines et leur problématique (soit comme un corps abîmé à rééduquer, soit comme une psyché à soigner) fait donc écho aux manières de voir les chevaux qui aideront à traiter ces problématiques. Le statut ontologique des usagers évolue donc conjointement à celui des chevaux. Cette donnée est importante car elle amène à considérer que la montée en thérapie des rapports au cheval ne se contente pas de refléter une évolution globale : elle en est un opérateur puissant.

En effet, ce qui se joue dans le développement des pratiques de soin par le contact équin, c'est le développement d'une modalité relationnelle très loin d'être consensuelle. Comme l'a noté J.-P. Digard (1999), les rapports au cheval connaissent depuis le début du ^{xx}e siècle des changements conséquents : la disparition des fonctions de trait, liée à la mécanisation, et des fonctions militaires du cheval, a débouché sur le développement et la « massification » de l'équitation sportive et de loisir, et donc à la mainmise de la culture équestre sur la définition des rapports légitimes aux équidés. La culture équestre traditionnelle, qui privilégie le cheval avant tout comme une monture, voit d'un mauvais œil le développement de nouvelles pratiques (la monte éthologique, les chuchoteurs) qui valorisent en avant une tout autre image du cheval : celle d'un individu à part entière, qui a une existence propre en dehors de l'activité d'équitation. Selon Digard, ces pratiques tendent à faire évoluer les rapports au cheval du côté de la relation de compagnie ; pour preuve, certaines personnes possèdent des chevaux qu'elles ne montent plus, qu'elles laissent au pré et viennent voir de temps en temps. Ces « équipiétons » témoignent d'un rapport au cheval qui se rapproche de celui entretenu avec les chiens et, à ce titre, ils représentent un danger pour l'ancienne culture équestre. On a bien vu que les pratiques de soin par le contact équin s'inscrivent dans ce mouvement de sécession vis-à-vis de l'équitation : l'affirmation d'un rapport au cheval dans lequel la monte est optionnelle reste un acte de subversion. Ce déplacement est rendu possible par le changement de finalité de l'activité : en remplaçant l'apprentissage de l'équitation par l'objectif de soigner des humains, c'est tout un univers de nouvelles relations possibles avec le cheval qui s'ouvre.

De fait, la montée en thérapie des rapports aux chevaux ne se contente pas d'accompagner des évolutions globales : elle les catalyse, voire elle les génère. Ainsi, on voit clairement que la montée en personnalité des chevaux est indexée à la montée en thérapie des pratiques de soin par le contact équin ; et qui plus est, à une évolution vers des thérapies « psy », qui valorisent de manière générale l'individu et le respect de la personne ; et ce, qu'il s'agisse de personnes humaines ou animales.

J'espère avoir montré qu'il était possible de donner corps au phénomène de personification des animaux dans les sociétés occidentales contemporaines. D'une part, j'ai cherché à décrire les évolutions des statuts du chien lorsqu'il s'est trouvé intégré dans des pratiques d'assistance et d'intervention relatives à la prise en charge d'humains en situation de handicap humain et/ou en souffrance (psychique ou physique). J'ai ainsi voulu attester de l'existence d'une montée en personnalité des chiens, appréhendée à travers l'évolution des compétences attendues d'eux dans ces pratiques. Plus ces pratiques étaient définies comme « thérapeutiques », plus elles valorisaient la personnalité des chiens. D'autre part, avec l'exemple des chevaux, j'ai décrit une évolution analogue qui a permis néanmoins de préciser les dynamiques internes à cette montée en thérapie. Plus ces thérapies prenaient une dimension psychique, plus les chevaux étaient vus comme des êtres avant tout dotés d'une psyché, et moins d'un corps en mouvement (sur lequel se focalisaient tout à la fois l'équitation adaptée et la rééducation par l'équitation). En outre, j'ai tenté de démontrer que cette montée en personnalité des chevaux et des chiens par leur inclusion dans des pratiques thérapeutiques n'était pas simplement un avatar d'un processus global de personification des animaux : cette montée en thérapie en est clairement un des rouages les plus actifs.

Enfin, il m'a semblé important de montrer que la personification, qu'il s'agisse d'humains ou d'animaux, est loin d'être un processus purement symbolique : elle engage des acteurs, des pratiques sociales, des normes, des professions, et elle donne forme à des êtres bien réels, formatés selon certaines exigences sociales légitimes.

Jérôme Michalon

Bibliographie

- Agulhon M., « Le sang des bêtes. Le problème de la protection des animaux en France au XIX^e siècle », *Romanisme*, n° 31, p. 81-109, 1981.
- Arkow P., *Animal-Assisted Therapy and Activities: A Study, Resource Guide and Bibliography for the Use of Companion Animals in Selected Therapies*, 2004.

Le statut ontologique des usagers évolue donc conjointement à celui des chevaux. Cette donnée est importante car elle amène à considérer que la montée en thérapie des rapports au cheval ne se contente pas de refléter une évolution globale : elle en est un opérateur puissant.

- Baratay E., *Et l'homme créa l'animal*, Odile Jacob, 2003.
- Belin B., *Animaux au secours du handicap*, Paris, 2000.
- Burgat F., *La protection de l'animal*, Presses Universitaires de France, 1997.
- , « La mouvance animalière. Des “petites dames de la protection animale” à la constitution d'un mouvement qui dérange », *Pouvoirs*, n° 131, p. 73-84, 2009.
- Dalla-Bernardina S., « Une Personne pas tout à fait comme les autres. L'animal et son statut », *L'Homme*, vol. 120, n° 31, p. 33-50, 1991.
- Defebvre B., « Le Chien guide d'aveugles », *Ethnozootechnie*, n° 73, p. 15-17, 2003.
- Digard J.-P., *Les Français et leurs animaux. Ethnologie d'un phénomène de société*, Paris, Hachette Littératures, 1999.
- , « Des manèges aux tipis. “Équitation ethnologique” et mythes indiens », *Techniques & Culture*, 2004, from <http://tc.revues.org/1139>.
- Dodier N., Lemieux C., Joly P.-B., et al., « La question animale », *Politix*, vol. 16, n° 64., Hermès Science Publications, 2003.
- Franklin A., *Animals and Modern Cultures: A Sociology of Human-Animal Relations in Modernity*, SAGE Publications Ltd, 1999.
- Fredrickson-MacNamara M. and Butler K., « The Art of Animal Selection for Animal-Assisted Activity and Therapy Programs », *Handbook on animal-assisted therapy: theoretical foundations and guidelines for practice*. A. H. Fine, Elsevier, p. 121-147, 2006.
- Granger B. P. and Kogan L., Characteristics of Animal-Assisted Therapy/Activity in Specialized Settings. *Handbook on animal-assisted therapy: theoretical foundations and guidelines for practice*. A. H. Fine, Elsevier, p. 263-285, 2006.
- Griffith J. C., « Chronicle of therapeutic horseback riding in the United States, resources and references », *Journal of the American Kinesiotherapy Association*, vol. 46, 2-7, 1992.
- Gouabault E., Burton-Jeangros C., et al., « Genuine Zoocentrism or Dogged Anthropocentrism? On the Personification of Animal Figures in the News », *Humanimalia*, vol. 3 (1), 2011.
- Hart L. A., Hart B. L., et al., « Socializing effects of service dogs for people with disabilities », *Anthrozoos*, vol. 1, p. 41-45, 1987.
- Herpin N. and Verger D., « Sont-ils devenus fous? La passion des Français pour les animaux familiers », *Revue Française de Sociologie*, vol. 33 (2), p. 265-286, 1992.
- Hines L. M., « Historical Perspectives on the Human-Animal Bond », *American Behavioral Scientist*, vol. 47 (1), p. 7-15, 2003.
- Hines L. M., Lee R. L., et al., « Guidelines: Placement of Animals in Nursing Homes ». *Conferences on the Human-Animal Bond*. University of Minnesota, Minneapolis, 1983.
- Lerevend A., « Le cheval, un thérapeute? », *UFR Sciences Humaines et Cliniques*, Paris, Université Paris VII « Denis Diderot », Master, 2003.
- De Lubersac R. and Lallery H., *La Rééducation par l'équitation*. Paris, Crépin-Leblond, 1973.
- Mader B., Hart L. A., et al., « Social acknowledgement for children with disabilities: effects of service dogs », *Child Development*, vol. 60 (6), p. 1529-1534, 1989.
- Martin B., “Interview avec Renée de Lubersac.” from <http://www.mediation-animale.org/rencontre-avec-madame-de-lubersac-et-historique-de-la-fentac/>, 2009, 01/09/2010.
- Michalon J., « Fabriquer l'animal de compagnie. Ethnographie d'un refuge SPA », *Sociologie*, vol. 4 (2), p. 163-181, 2013.
- , *Panser avec les animaux. Sociologie du soin par le contact animalier*. Paris, Presses des Mines ParisTech, 2014.
- Micoud A., « Sauvage ou domestique, des catégories obsolètes? », *Sociétés*, vol. 2 (108), 2010.
- Pelosse V., « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 (1re partie) », *L'Homme*, vol. 21 (4), p. 5-33, 1981.
- , « Imaginaire social et protection de l'animal. Des amis des bêtes de l'an X au législateur de 1850 (2e partie) », *L'Homme*, vol. 22 (1), p. 33-51, 1982.
- Pierre E., « La zoophilie dans ses rapports à la philanthropie, en France, au XIX^e siècle », *Cahiers d'histoire*, vol. 42 (3-4), p. 655-675, 1997.
- Tourre-Malen C., « Les à-côtés de l'équitation. Rapport à l'animal et pratique sportive », *Études Rurales*, n° 165-166, p. 133-146, 2003.
- Traïni C., *La cause animale (1820-1980). Essai de sociologie historique*, Paris, Presses Universitaires de France, 2011.